une manœuvre identique, intérieur par appoint d'un millier de voix de ses frères pour la candidature du citoyen Ragheboom au conseiller sortant.

Comme en outre, enfin, actuellement dans le canton de Seclin par un groupe de néo-républicains intérieurs, dont l'opinion politique ne signifie rien, n'ont cessé tant aux élections cantonales que législatives, d'exercer contre tous les candidats du parti radical la politique du pire, tout moyen pour eux de reconquérir leur position perdue.

Assailli de telle façon, notre parti devait succomber !

Persuadé d'avoir fait tout mon devoir, je me retire la conscience satisfaite et forme des vœux pour que nous puissions voir renaître bientôt dans notre pays, par un mode de scrutin plus élargi, le devoir, le courage et la vertu civique.

En attendant et puisqu'il faut se prononcer maintenant : entre le candidat du parti révolutionnaire qui n'a pas craint de m'accuser de lâcheté parce que j'ai consciencieusement voté la loi de sécurité nationale et le candidat du parti réactionnaire qui après avoir fait appel aux honnêtes gens, poignarde dans le dos ses adversaires pour mieux les mettre à terre, il y a malaise : le choisir ? mais n'écoutant que ma foi républicaine, entre l'ouvrier Ragheboom et le descendant de l'émigré de Coblentz, je n'hésite pas à me déclarer en faveur du citoyen Ragheboom.

Vive la probité politique !

Vive la République toujours plus fraternelle, démocratique et sociale !

Georges POTIÉ.

2e CIRCONSCRIPTION DE DOUAI

M. LE BARON RESTE "SUR LA BRÈCHE"

Après des hésitations bien compréhensibles, M. le Baron des Rotours reste sur la brèche, comme le dit dans ce style militaire que doit affectionner d'une façon particulière l'ancien soldat de la trop ennuyeuse garnison de Landrecies.

Il a mis du temps à se décider. Certain de l'échec qui l'attend au scrutin de dimanche prochain — il a offert à d'autre de s'immoler à sa place —. Personne n'ayant voulu jouer le rôle de victime volontaire, et pour ne pas encourir les reproches amers de ses correligionaires politiques, M. des Rotours reste candidat.

Pauvre baron, il ne s'attendait pas au résultat du scrutin du 26 avril. On lui avait tant prédit qu'il serait élu à plus de mille voix de majorité qu'il avai fini par en être convaincu. On avait tout préparé pour fêter son succès.

Un nombre considérable de tonnes de bière étaient arrivés au Nouveau Monde. Avec ce goût qui caractérise l'entourage du noble candidat, on avait préparé les cercueils allégoriques, dans lesquels on allait enfermer le député sortant. — Le brasseur a dû retirer sa bière. — Les cercueils ont été remisés et la consternation a succédé aux belles pensées du Parti réactionnaire.

Quand la nouvelle que M. le baron était encore candidat s'est répandue ce matin, la joie par contre est revenue chez ceux qui sont chargés de la distribution des fonds du chatelain d'Avelin — et qui commencent par se servir un peu eux-mêmes, ce en quoi ils ont peut-être parfaitement raison.

C'est égal ! M. le Baron, si vous pouviez fléchir un peu, combien vous rendriez hommage à la fierté des démocrates radicaux et socialistes qui écartent d'un geste dédaigneux — vos présents intéressés — et combien vous mépriseriez la plupart de ceux qui vous entourent et dont vous avez pu mesurer la platitude et la rapacité. Mais êtes-vous susceptible de semblables réflexions ? vous qu'on a élevé dans le mépris de tous les sentiments démocratiques.

Les républicains de la 2e circonscription de Douai vous ont signifié qu'ils ne voulaient pas de vous. Pourquoi n'avez-vous pas obéi à votre premier mouvement. Un des Rotours ne doit pas être ballotté ! s'était écrié quelqu'un qui vous touche de près ! C'était digne !

Vous tenez à ce que l'on vous signifie deux fois votre congé. Ce sera fait le dimanche 10 mai, et la victoire républicaine ne sera que plus manifique et plus complète.

Appel du citoyen Guislain

Mes chers Concitoyens,

Les Electeurs de la 2e Circonscription de Douai viennent une fois de plus, de manifester leur foi républicaine, leur désir de marcher résolument dans la voie du progrès social. Je les en remercie du fond du cœur.

La victoire que nous avons remportée a été applaudie par les Démocrates de la France entière. Dimanche dernier nous avons assisté une fois de plus, dans ce pays, à la vieille lutte des rouges contre les blancs. L'homme dans lequel les blancs avaient mis toutes leurs folles espérances apparaît irrémédiablement vaincu. Le désarroi le plus profond règne au camp de nos adversaires.

Ils se flattaient ouvertement de pouvoir acheter la conscience de la majorité des électeurs ; vous leur avez fièrement répondu. La 2e Circonscription de Douai ne sera pas un bourg pourri, nos consciences ne sont pas à vendre. Il fallait mal vous connaître pour penser que vous pourriez répondre autrement.

Après une campagne ardente cependant, mais pendant laquelle nos adversaires n'ont trouvé aucun reproche à m'adresser concernant les actes de ma vie parlementaire, la « Croix » et la « Dépêche » viennent en dernière heure me reprocher de n'être pas partisan de la Représentation proportionnelle.

C'est là une grossière calomnie, j'ai voté la Réforme au Parlement et signé l'appel en sa faveur que M. Benoit, président du groupe proportionnaliste de la Chambre, a fait afficher dans toutes les circonscriptions.

Lorsque nous aurons le nouveau mode de scrutin et des circonscriptions agrandies, les moyens de propagande employés contre vous dimanche dernier, auront moins d'influence sur le résultat définitif, voilà pourquoi en dehors de toute autre considération théorique, je suis proportionnaliste.

Je n'ai pas à vous faire une nouvelle profession de foi. *Vous savez que j'ai voté contre la loi de 3 ans, que je suis partisan de la réforme fiscale, et de toutes les lois sociales destinées à améliorer le sort de la classe ouvrière, que je défendrai toujours l'école laïque contre les attaques injustifiées et les calomnies de ses adversaires.*

C'est avec une entière confiance que j'attends le résultat du Scrutin du 10 Mai. Les 4.607 voix radicales, les 4.015 voix socialistes se trouveront ce jour là unies pour assurer le triomphe du Candidat de la discipline républicaine.

Républicains, radicaux, socialistes indépendants ou unifiés, mais républicains avant tout, vous barrerez la route, à la réaction, quelque soit la personnalité chargée de la représenter.

Vive la République démocratique et sociale !

L. GUISLAIN,
maire de Nomain, député sortant,
Candidat de la Discipline républicaine.

2e CIRCONSCRIPTION D'AVESNES

M. Walrand se retire
Sarot se désiste pour Defontaine

M. Jules Walrand, maire de Maubeuge, candidat de la Fédération des Gauches, annonce officiellement qu'il retire sa candidature.

Francis Sarot, dans son journal le *Réveil Social-Démocrate*, lui, socialiste, engage les 5.165 électeurs qui lui ont donné leurs voix à les reporter sur M. Defontaine, républicain-socialiste.

La situation électorale dans le Pas-de-Calais

LE SCRUTIN DE BALLOTTAGE

De même que dans le Nord, le second tour de scrutin dans le Pas-de-Calais se présente sous les meilleurs auspices de discipline et de correction républicaines.

Partout où les candidats radicaux et socialistes en présence ont à lutter contre l'ennemi commun, la loi du second tour s'est *imposée d'elle-même et l'on ne peut que se* féliciter du résultat probable de cette entente cordiale.

⁂

Dans la première circonscription d'Arras, notre ami et collaborateur Briquet, après une campagne des plus intéressantes à travers plus de cent communes, a réuni 9.097 voix, tandis qu'un radical bon teint, adhérent à la fédération du Pas-de-Calais, qui relève de la rue de Valois, M. Sevin, professeur à l'Ecole normale, en réunissait 3.450

M. Sevin vient de se désister très loyalement en faveur de Briquet, et c'est, par plus de 12,000 voix certaines, l'écrasement du bloc de Droite qui se formera vraisemblablement sur le nom de M. Paris.

Dans la seconde circonscription, le problème est plus intéressant et plus curieux encore, parce qu'un incident douloureux vient d'en modifier les prémisses.

M. Loth, député sortant, avait obtenu 5.300 voix, tandis que le citoyen Barthélémy, candidat socialiste, en réunissait 4.600.

Le candidat de droite, M. Taillandier tenait la tête avec 9.121 voix, lorsqu'il fut emporté brutalement par une fluxion de poitrine contractée à la suite d'une réunion publique à Bapaume.

Malgré cette disparition brusque ; malgré toutes les espérances malsaines qu'un sous-Myrens n'aurait pas manqué d'échafauder sur ce brusque changement de position, notre ami Barthélémy resta sourd aux propositions louches qui lui étaient faites, et même à l'envie de quelques-uns de ses amis trop pressés de vaincre, et, très courageusement, il a maintenu en faveur de M. Loth un désistement qui ne laisse prise à aucune équivoque.

Nous tenons, en prédisant le succès certain de M Loth, candidat de Gauche, à en reporter tout l'honneur sur Barthélémy, qui recueillera certainement un jour le fruit de cette courageuse abnégation.

⁂

Dans l'arrondissement de Béthune, une seule circonscription nous intéresse pour le moment : c'est la 5e (nouvelle), constituée par le canton de Carvin.

Nous n'avons pas à rappeler le désistement très net publié dès lundi matin par notre rédacteur en chef, Maurice Monier, en faveur du citoyen Sorriaux, le candidat de Gauche le plus favorisé.

Depuis lors, M. Léon Pruvot, maire d'Hénin-Liétard, s'est désisté en faveur de son rival M. Sougey, conseiller général et maire de Carvin, qui l'avait distancé d'environ 400 voix.

Tout porte à croire que M. Vilain, candidat clérical héninois, invitera également ses électeurs à se grouper sur le nom de M. Sougey, qui donne toutes sortes de garanties, par les palinodies successives d'une vie politique particulièrement mouvementée, aux éléments de conservation sociale et d'oppression économique.

La situation est donc bien nette dans la 5e circonscription : d'un côté, notre ami Sorriaux, candidat du bloc de Gauche ; de l'autre, M. Sougey, républicain repenti et socialiste à la manque, porte-drapeau de toutes les forces de droite.

Nous souhaitons de tout cœur le succès de Sorriaux que les républicains un peu chauvins d'Hénin-Liétard, — qui s'étaient prononcés au premier tour de scrutin pour le maire de leur ville, mais qui, au second tour ne manqueront pas de se ressaisir, — contribueront à assurer de haute lutte au second tour.

En ce qui concerne la première circonscription de Béthune, nous aurons l'occasion d'y revenir, désirant compléter, sur la situation électorale assez troublée dans cette région, les renseignements que nous sommes en train de prendre.

⁂

Reste l'arrondissement de Boulogne, et plus spécialement la deuxième circonscription qui depuis l'échec du clérico-socialiste révolutionnaire Myrens, est passée au premier plan de l'actualité.

Cette circonscription, dont le principal élément est constitué par la ville de Calais, est particulièrement intéressante.

Elle était représentée jusqu'alors par le citoyen Delcluze, socialiste indépendant, sur qui s'étaient groupés, — il faut bien le dire, — tous les éléments opposés à l'ancien maire socialiste de Calais, notre ami Salembier.

Cette fois, malgré la multiplicité des candidatures, Salembier arrive, et de beaucoup, en tête de tous les concurrents.

Il réunit 4.400 voix contre 2.454 à un socialo-clérical genre Myrens, M. Deroidde, et 1.925 au citoyen Delcluze.

Un républicain modéré qui ne se réclame d'aucune organisation, M. Duquenoy-Martel, quoique infériorisé au premier tour par Salembier, entend pratiquer la discipline à son seul profit, et maintient sa candidature.

Enfin, M. Parenty, clérical, groupe 3.826 suffrages.

Ajoutons que notre ami Morieux, maire radical-socialiste de Calais, — dont la candidature fut plutôt une candidature de principe qui groupa 600 voix environ, s'est désisté immédiatement et sans aucune restriction en faveur du citoyen Salembier.

La situation est donc des plus claires.

Les quelques bons républicains qui ont voté pour M. Duquenoy-Martel ne manqueront pas de se désolidariser d'avec ce partisan du « cavalier seul » et de voter pour Salembier, qui recueillera en même temps l'ensemble des suffrages de Delcluze, ceux de Morieux, et la part « honorable » des voix de M. Deroidde.

Les autres iront faire bloc avec celles de M. Parenty, qui, espérons-le, recevra le bouchon le plus sensationnel de son existence.

⁂

Cette tactique s'impose d'autant plus que les socialistes amis du citoyen Salembier, — qui constituent maintenant, on peut le dire, le parti la plus important et le plus discipliné de la grande ville maritime et des environs, — ont fait preuve au cours de cette dernière période, d'un rare courage.

C'est en grande partie à leur intervention qu'on doit, non seulement l'échec décisif de Myrens, mais aussi le ballottage défavorable qui atteint M. De France, député libéral sortant de la 4me circonscription.

M. [illegible] qui combat le député de Guines-Marquise, n'a pas fait grand-chose jusqu'aujourd'hui pour mériter les suffrages ouvrièrs de sa circonscription.

Il est de ceux qui n'ont jamais manqué une occasion de manifester leur antipathie pour tout ce qui se rattache aux idées d'avant-garde économique et politique. Il s'en est pas moins vrai que M. Narcisse Boulanger devient le porte-drapeau du Bloc de gauche au second tour c[illegible]s la 3me de Boulogne, et que les socialistes calaisiens qui gardent, dans cette région, une influence considérable, s'emploient de leur mieux à consommer l'échec définitif du clérical De France.

Une pareille probité politique mérite une récompense, et nous espérons bien que cette récompense sera l'élect[illegible]n du vieux militant socialiste et laïque, du vétéran de la démocratie républicaine qu'est notre ami Salembier.

En même temps que le succès de Briquet, de Loth, de Sorriaux et de Boulanger, nous saluerons avec joie celui de Salembier qui prendra les proportions d'une véritable réparation à l'égard d'un homme qui a risqué, à maintes reprises, l'impopularité pour ne pas transiger avec ses principes.

LE REVEIL DU NORD.

Cour d'Assises du Nord

Audience du vendredi 1er mai

Attentats à la pudeur à Fourmies

Louis-François Godin, 47 ans, rattacheur, à Fourmies, est accusé d'avoir commis des attentats à la pudeur sur sa fille Gabrielle, alors âgée de moins de 15 ans.

Les débats ont lieu à huis clos. Après plaidoirie de Me Despax le jury accorde les circonstances atténuantes.

GODIN EST CONDAMNÉ A UN AN DE PRISON.

Le drame du jardin public de Cambrai

La salle des assises, déserte ces jours derniers, s'est garnie aujourd'hui pour l'affaire Daubresse

On connait les faits. Henri Daubresse, 33 ans, journalier à Cambrai, a tué à coups de revolver, en novembre dernier, son ennemi, Leprince Henri, qui vivait avec sa femme.

Voici ce que dit l'acte d'accusation :

A COUPS DE BROWNING

Le 19 novembre 1913, vers 6 heures du matin, le nommé Henri Leprince arrivait à Cambrai et traversait le jardin public pour se rendre chez sa mère, qui habitait non loin de là. Il fut assailli par Henri Daubresse, qui lui tira trois coups de revolver et prit la fuite.

Leprince, très grièvement atteint, put se rendre seul chez le docteur Galland, qui le fit transporter à l'hôpital, où le blessé expira le lendemain.

Avant de mourir, il put faire connaître que Daubresse, qui guettait son passage caché derrière un arbre, avait tiré sur lui sans provocation ni scène d'aucune sorte.

GUET-APENS OU LEGITIME DEFENSE ?

Daubresse fut arrêté à Cambrai le même jour. Il prétendit, et il soutient encore, qu'il a agi en état de légitime défense, ayant été lui-même attaqué par Leprince, qui lui en voulait depuis longtemps et qui l'aurait menacé d'un couteau. Il est certain que depuis longtemps existait une très vive animosité entre Daubresse et Leprince. Daubresse avait épousé une fille Hortense Hecquet, d'abord amie de Leprince.

Après son mariage, cette femme reprit la vie commune avec Leprince et abandonna son mari, qu'elle accusait d'être violent et paresseux.

C'est dans la rivalité des deux hommes au sujet de cette femme qu'il faut voir la véritable cause du crime.

Leprince était, il est vrai, porteur d'un couteau à lame fixe, mais il a été établi par l'information qu'il s'en servait pour façonner des pièges afin de prendre des petits oiseaux dans le jardin public de Cambrai. Il venait ainsi braconner au moins une fois par semaine, le plus souvent le mercredi, et Daubresse ne devait pas ignorer ces habitudes.

C'est ce qui lui a permis d'attendre sa victime à 6 heures du matin dans un lieu désert à peine éclairé, après s'être armé d'un browning chargé sur les lieux du crime.

Un témoin a retrouvé des graines que Leprince avait laissé tomber, ce qui démontre bien qu'il était occupé à exercer son métier de braconnier lorsqu'il fut assailli par Daubresse

Il est à remarquer que ce dernier, qui venait d'être victime d'un accident du travail, qui ne travaillait pas et se levait ordinairement tard, s'est levé, le 19 novembre, avant six heures du matin, sous prétexte d'aller chercher du travail, mais ayant eu la précaution de se munir de son arme.

Il est certain qu'il a guetté l'arrivée de son adversaire et qu'il a prémédité son crime.

Daubresse, après avoir été autrefois un ouvrier laborieux, était devenu paresseux et violent. Il a déjà subi trois condamnations, dont deux pour vol et une à six mois de prison pour coups et blessures graves sur sa femme.

CE QU'ON DIT A L'AUDIENCE

Daubresse, un homme de taille moyenne, brun, à l'air intelligent, très convenablement vêtu, est assis, profondément affaissé, au banc des accusés.

Le président l'interroge :

— Vous semblez, Daubresse, d'une condition supérieure à celle qui est la vôtre. Vous écrivez fort correctement. D'ailleurs, vous avez été autrefois clerc de notaire. Vous étiez alors un excellent travailleur, bien considéré. Vous avez connu plus tard Hortense Hecquet, femme divorcée, dont la conduite était mauvaise. Vous l'avez épousée. C'est à partir de ce moment que vous avez changé du tout au tout. Vous avez été condamné

L'ACCUSÉ. — Oui, monsieur le président.

UN MARIAGE MALHEUREUX

LE PRÉSIDENT. — On peut dire que votre femme a été le malheur de votre vie. Pourtant, quand vous l'avez épousée, vous saviez bien ce que vous faisiez. Vous la connaissiez.

L'ACCUSÉ. — Je ne la connaissais pas au fond.

En 1911, j'ai su que ma femme me trompait. Je l'ai quittée. Elle m'a menacé de me vitrioler.

LE PRÉSIDENT. — Ce n'est pas tout à fait exact. Votre femme vous avait quitté. Vous êtes allé la retrouver chez son père et vous l'avez blessée à coups de couteau.

Votre femme disait que vous travailliez rarement à cette époque et c'est pour ce motif qu'elle vous avait quitté.

Vos coups de couteau vous ont valu un an de prison. Vous avez fait appel. Votre femme a écrit à la Cour pour implorer votre pardon. Votre peine a été réduite à six mois de prison.

L'ACCUSÉ. — Oui ; à l'expiration de ma peine, elle est venue me chercher à ma sortie de prison.

LE PRÉSIDENT. — Il est de fait que votre femme était d'un caractère fantastique. Tantôt elle vous dédaignait, vous trompait, vous quittait, puis revenait à vous.

L'ACCUSÉ. — Elle m'a rendu bien malheureux. J'ai été jaloux.

LE PRÉSIDENT rappelle brièvement ce que fut la vie de Daubresse depuis le jour où il se maria avec Hortense Hecquet.

Après avoir habité quelque temps Douai, [illegible] à Cambrai. Il fut victime d'un accident de travail et demeura [illegible] parents. Sa femme, qui l'avait quitté, vivait avec Leprince.

« J'AI ÉTÉ ATTAQUÉ ! »

Interrogé par le président, Daubresse fait le récit du drame du 19 novembre.

J'étais sorti ce jour-là vers 6 heures du matin pour chercher du travail. J'ai rencontré Leprince. En me voyant, celui-ci a jeté par terre un paquet qu'il portait et a crié : « Cette fois, tu vas y passer ! »

J'ai pris peur en voyant le couteau qu'il avait sorti de sa poche et j'ai tiré sur lui. Si je n'avais pas eu mon revolver, j'étais « fichu » (sic).

LE PRÉSIDENT. — L'accusation prétend que vous avez attendu Leprince caché derrière un arbre et que vous avez tiré sur lui sans provocation. On s'explique mal comment vous aviez sur vous un revolver chargé de huit balles pour aller chercher du travail.

L'ACCUSÉ. — C'était pour ma sécurité personnelle.

Quand Leprince m'a attaqué j'ai tiré sans le viser. Il s'est accroupi. J'ai voulu m'éloigner ; il s'est relevé pour sauter de nouveau sur moi ; j'ai tiré encore deux fois.

LE PRÉSIDENT. — On a retrouvé au même endroit, derrière un arbre, les trois douilles de vos cartouches. Vous avez donc dû tirer de la même place, caché derrière votre arbre, au moment où Leprince venait vers vous.

Du reste, c'est ce qu'a dit le blessé avant de mourir. »

Le président rappelle que le frère de Leprince a dit que Daubresse avait dû être prévenu du passage de son frère, à cette heure, dans le jardin public, par une lettre de sa femme.

Leprince et la femme Daubresse s'entendaient mal, en effet, depuis quelque temps, et cette dernière avait manifesté l'intention de retourner avec son mari.

L'ACCUSÉ. — Je n'ai jamais reçu de lettre de ma femme, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT. — Je reviens à la question de votre browning. Depuis combien de temps possédiez-vous cette arme ?

L'ACCUSÉ. — Depuis deux mois. Je vous répète que je l'avais acheté pour ma sécurité, Leprince m'ayant à plusieurs reprises menacé de mort.

LE PRÉSIDENT. — Ces menaces n'ont jamais été prouvées ! Vous vous êtes fréquemment plaint à la police, on vous a fait accompagner ! On n'a jamais vu Leprince vous poursuivre.

L'ACCUSÉ. — Je vous assure qu'à plusieurs reprises, il m'a menacé de mort à Douai et à Cambrai.

Je regrette l'ailleurs ce qui est arrivé.

LE DEFILE DES TEMOINS

Le premier entendu est le commissaire de police de Cambrai qui vient relater les circonstances de son enquête. Il fournit d'assez bons renseignements sur Daubresse et dit que Leprince, la victime, était une véritable terreur et que sa disparition a été pour la population de Cambrai, un véritable soulagement.

M. GAYET, secrétaire de police à Cambrai. Il rapporte la déposition que lui a faite Leprince avant de mourir. Celui-ci qui souffrait beaucoup a accusé formellement Daubresse.

Le docteur CAPON, médecin-légiste à Cambrai, a fait l'autopsie du corps de la victime. La balle qui a occasionné la mort a été tirée d'assez loin : le coup a été tiré de haut en bas.

Leprince devait donc être accroupi quand il a été frappé.

Il était déjà blessé, par la première balle qui l'avait atteint à la jambe, dit le président.

— Il s'était accroupi pour bondir de nouveau sur moi, fait l'accusé.

Le docteur Capon, sur la demande d'Escoffier, déclare que la thèse de Daubresse n'est pas invraisemblable.

M. Lucien LAILLIEZ, jardinier de la ville à Cambrai, a entendu les trois détonations : les deux premières précipitées, la troisième à un court intervalle.

M. GALIEGNE, chef de district, demeure en face du jardin public. Il a vu la victime se traner péniblement en longeant les murs jusque chez le docteur Galland.

M. DUPAS a relevé Leprince tombé sur le trottoir devant la demeure du docteur Galland.

Leprince lui dit que c'était Daubresse qui avait fait feu sur lui.

LA DÉPOSITION DE LA « FEMME FATALE »

Et voici enfin l'héroïne du drame de la femme Daubresse, autour de laquelle se déroula cette sanglante tragédie.

C'est une grande femme au teint basané à l'allure négligendée, à l'aspect peu sympathique qui représente assez mal la « femme fatale ».

Elle répond d'une voix traînante aux questions du président.

C'est à voix très basse qu'elle dit son âge, « 34 ans », puis elle affirme aussitôt qu'elle ne sait rien du drame. « Oh ! mais rien du tout » (sic). On l'interroge :

LE PRÉSIDENT. — Vous étiez la maîtresse de Leprince quand vous avez connu Daubresse. Vous êtes devenu sa maîtresse. Plus tard, il vous a épousée ?

LE TEMOIN. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Etiez-vous heureuse avec lui ?

LE TEMOIN. — Pas plus que ça ! (sic).

LE PRÉSIDENT. — Votre mari travaillait-il ?

LE TEMOIN. — Oui, à Douai ; à Cambrai, rarement.

LE PRÉSIDENT. — Quand vous habitiez Douai avec votre mari, Leprince venait encore vous voir ?

LE TEMOIN. — Je n'ai jamais eu de relations avec Leprince. (La salle s'esclaffe).

LE PRÉSIDENT. — Leprince avait-il menacé de mort Daubresse.

LE TEMOIN. — Je ne sais pas... Si, tout de même une fois Leprince le poursuivit dans la rue ! L'autre (sic) se sauva.

LE PRÉSIDENT. — Votre mari avait peur de Leprince ?

LE TEMOIN. — Pour sûr ! Il ne se mettait pas dans ses jambes (sic).

LE PRÉSIDENT. — Saviez-vous que votre mari eut un revolver ?

LE TEMOIN. — Non. « Il en a eu un autrefois. Je l'ai vu, je l'ai vendu !

LE PRÉSIDENT. — Vous avez joué dans cette affaire un bien vilain rôle, excitant les jalousies, quittant l'un, reprenant l'autre...

Que faites-vous aujourd'hui ?

LE TEMOIN. — Je suis à Douai. Je fais des lessives dans des maisons convenables. (sic).

LE PRÉSIDENT. — Vous avez dit que si votre mari était acquitté, vous vous « remettriez » avec lui ?

LE TEMOIN répond en miraudant ce que d'ailleurs lui va fort mal « Oh ! ça... on ne sait pas... !

L'ACCUSÉ. — Jamais de la vie ! Jamais de la vie ! !

On entend enfin quelques témoins à décharge qui viennent fournir sur la victime les plus déplorables renseignements.

Au cours d'une déposition, Me Escoffier proteste contre l'attitude du ministère public, qui, dit-il, intimide les témoins. M. Fieffé répond. Le président intervient et invite au calme les deux parties, ce qu'il obtient assez difficilement.

La liste des témoins est épuisée.

Après une suspension d'audience d'un quart d'heure, la parole est au ministère public.

SÉVÈRE RÉQUISITOIRE

M. FIEFFÉ, avocat général, prononce un réquisitoire sévère. Il réclame une condamnation impitoyable.

Après lui, Me Escoffier, l'excellent avocat du barreau douaisien, combat un à un les arguments du ministère public, dans une plaidoirie qui émeut profondément l'auditoire.

LE VERDICT

A 8 heures et quart, le jury se retire pour délibérer. Il revient à 8 heures et demie, rapportant un verdict affirmatif mitigé de circonstances atténuantes.

En conséquence, *Henri Daubresse est condamné à six ans de réclusion.*

LE 1er MAI

A ROUBAIX

Ce sont les pittoresques concours de pinsons qui ont ouvert hier la journée du 1er mai. Ils ont obtenu leur habituel succès.

Les pensionnaires des Hospices ont vu avec joie améliorer leur ordinaire. Dans tous les quartiers, des jeux populaires, fort bien organisés, ont provoqué partout la plus joyeuse animation.

LES CHOMEURS

La statistique des chômeurs, dressée par la police, accusait hier, outre les grévistes bien entendu, 1.100 chômeurs.

Deux filatures, Ternynck frères, rue du Nouveau-Monde et Charles Pollet, rue de la Redoute, ont dû fermer leur porte, le chômage étant général dans ces établissements.

L'HOMMAGE AUX VICTIMES DU TRAVAIL

Comme de coutume, un cortège imposant parti vers midi de la Bourse du Travail, s'est rendu au cimetière par le boulevard de Belfort, la rue de Lannoy, la place de la Liberté et la Grande-Rue.

La fanfare « La Paix » ouvrait la marche. Venaient ensuite des couronnes offertes par les diverses organisations ouvrières, les membres de l'administration municipale, les conseillers municipaux, des délégations des syndicats, etc., 1.500 personnes environ composaient le cortège.

Au pied du monument des victimes du Travail, Lefebvre et Debaisieux ont pris successivement la parole.

LA SOIRÉE

L'ascension aérostatique n'a pu avoir lieu à cause de la grève du gaz.

A partir de 7 heures du soir, la Philharmonique du Jean-Ghislain, la fanfare Delattre, la Concordia-Harmonie et l'Harmonie du Moulin ont donné un concert Grande-Place.

Autour du kiosque brillamment éclairé à l'électricité, un nombreux public a chaleureusement applaudi ces différentes sociétés.

Un autre concert a été donné au square Pierre Catteau par l'Harmonie du Fresnoy, la Grande Fanfare et la Grande Harmonie. Le jardin était éclairé avec une installation de fortune de lampes électriques, des lanternes vénitiennes et des lampions multicolores.

Le kiosque, tache lumineuse dans l'obscurité d'alentour, avait attiré un grand nombre de promeneurs, lesquels ont fait fête aux musiciens.

La journée s'est terminée par des bals populaires, pittoresques oasis de lumière dans les quartiers obscurs, divertissements joyeux et bruyants fort appréciés de la jeunesse.

A Dunkerque

Suivant la coutume, le travail a été hier suspendu seulement par les dockers, les métallurgistes les mariniers, les camionneurs et les inscrits maritimes.

Cinq cents syndicalistes, précédés de drapeaux rouges, se sont rendus en cortège à la Bourse du Travail où ils ont entendu plusieurs orateurs ; puis au cimetière, où ils ont déposé des couronnes sur les tombes des victimes du travail.

L'après-midi est consacré à des fêtes et réjouissances.

A Douai et dans l'arrondissement

Comme d'habitude, le 1er mai a été fêté avec entrain dans toute la région de Douai. Quoique le temps soit resté froid et menaçant pendant toute la journée, les manifestations organisées un peu partout obtinrent un vif succès. Les ouvriers chomèrent nombreux, et avec leur famille assistèrent aux belles conférences, aux concerts organisés par de dévoués militants.

A SIN-LE-NOBLE, un cortège de plus de quatre cents manifestants a parcouru les rues de la commune, derrière les bannières syndicales. Après avoir applaudi salle Goulois les causeries des citoyens Quintin, Foucaut et Husson, on se rendit au cimetière où des couronnes furent déposées sur les tombes des regrettés camarades Moché et Bertiaux. Le calme le plus parfait n'a cessé de régner.

A WAZIERS, un nombreux cortège de travailleurs, la boutonnière ornée de l'églantine rouge, a défilé par les rues de la cité.

Au cimetière, le citoyen Guironnet, maire, fit un discours sur la tombe de Benjamin Fabre, sur laquelle on déposa de superbes bouquets.

A AUBY. — Après un superbe défilé à travers les rues de la commune, le citoyen Wannepin fit une causerie sur le Premier Mai devant une nombreuse assistance d'ouvriers et de mères de famille. Aucun incident.

A DORIGNIES. — Les organisations ouvrières avaient organisé salle Ricart une grande conférence-concert avec le concours du Cercle dramatique de Dorignies, cette jeune société artistique dont on connaît le dévouement maintes fois manifesté.

La fête était donnée au profit de la caisse de prévoyance des mineurs malades et blessés. Elle comprenait une partie de concert une pièce interprétée par les artistes du Cercle dramatique et une séance de cinéma.

Le citoyen Quintin fit aussi une causerie sur le Premier Mai qui fut très goûtée.

La fête qui obtint un vif succès a produit une somme fort rondelette qui va soulager bien des infortunes.

Le 1er mai a été célébré à Dorignies dans le calme le plus complet.

A Valenciennes et dans la région

La fête du travail a été célébrée dans la plupart des cités ouvrières de l'arrondissement de Valenciennes, où des festivités ou des manifestations avaient été organisées.

A VALENCIENNES, une importante réunion eut lieu à cinq heures du soir, au Café des Arts.

Plusieurs orateurs de la C. G. T. y prirent la parole.

A ANZIN, on en profita pour fêter joyeusement le succès remporté par notre ami Durre.

A dix heures et demie, le sympathique député de la seconde circonscription reçut les délégations des membres des Coopératives, des Syndicats et diverses associations de la Ville.

Un grand tir à la cible eut lieu à La Sablière Philippo.

Une lutte de jeu de balle avait été organisée pour l'après-midi.

Le soir, un concert fut donné sur le kiosque de la Grand'Place par la Musique Municipale.

Un bal termina la fête.

A SAINT-AMAND, plusieurs milliers de travailleurs prirent part à une grande manifestation qui parcourut, précédée de la Fanfare ouvrière, les principales rues de la Ville et du Moulin-des-Loups.

Les citoyens Durre, député, et Coulon, conseiller général, prononcèrent des allocutions dans le jardin de la Brasserie et les travailleurs assemblés d'avoir répondu en aussi grand nombre à l'appel de leurs organisations.

Plusieurs gerbes de fleurs furent remises à Durre.

A DENAIN, les fonctionnaires et les délégués de syndicats furent également reçus par la Municipalité et par le citoyen Lefebvre, maire.

Diverses festivités avaient été organisées. Elles obtinrent le plus vif succès.

A CONDÉ, SAULTAIN et ONNAING, eurent lieu des réunions qui groupèrent de nombreux auditoires.

Il n'y est aucun incident à signaler.

A LENS

La Fête du Travail a été célébrée à Lens avec l'éclat accoutumé. Le mauvais temps avait empêché la veille la retraite aux flambeaux et le bal populaire qui figuraient au programme. Mais ce ne fut que partie remise, car un ciel plus clément a permis aux couples joyeux de prendre leurs ébats vingt-quatre heures plus tard.

Vendredi, dès l'aube, des bombes pacifiques annonçaient l'ouverture de la fête et, malgré leurs tonitruants appels, ne troublaient pas le sommeil des mineurs que le soleil levant ne fit pas, ce jour-là, sortir de leur lit.

On ne les vit quitter leurs demeures qu'à l'heure de la manifestation, organisée par la section syndicale qui les avait convié à recevoir, à son arrivée à Lens, le citoyen Gustave HERVÉ, qui venait faire une conférence.

LA CONFÉRENCE HERVÉ

A midi, la vaste salle de la Maison Syndicale était bondée de travailleurs avides d'écouter la bonne parole de ce dévoué propagandiste.

Avec son éloquence toujours vigoureuse, âpre parfois, le citoyen Hervé, dont les années de prison n'ont pas altéré la foi en l'avenir de la République, s'est fait l'énergique avocat du bloc.

On ne refait pas les discours d'Hervé. Qu'il nous suffise de dire que ses appels en faveur de l'union de tous les républicains contre la coalition cléricale et nationaliste ont été accueillis par d'enthousiastes acclamations.

Et c'est à l'unanimité que l'ordre du jour suivant a été adopté :

« Les travailleurs de Lens, réunis à la Maison Syndicale au nombre de 2,000, félicitent le citoyen Gustave Hervé de son ardente campagne en faveur du bloc républicain et l'assurent de sa vive sympathie pour son dévouement et son désintéressement.

» Le remercient de l'appui moral qu'il a prêté aux mineurs du Nord et du Pas-de-Calais dans des circonstances récentes.

» Acclament les socialistes élus au premier tour dans le Pas-de-Calais dont l'élection a fait la preuve de la bonne organisation du prolétariat minier ;

» Demandent que le 1er mai soit reconnu fête légale et que le Parlement vote l'abaissement de la retraite des mineurs à 50 ans et le minimum de salaire rapporté par le citoyen Basly ;

» Donnent mandat aux élus de poursuivre l'abrogation de la loi de trois ans et le vote de l'impôt sur le revenu avec déclaration contrôlée, ainsi que de toutes les réformes pouvant améliorer l'école laïque et la condition sociale du travailleur !

» Lèvent la séance aux cris de : Vive le 1er Mai ! Vive la République sociale ! »

Les auditeurs qui avaient acclamé Basly, président de la conférence, firent à Hervé une ovation formidable dont il se montra très touché, et c'est au milieu d'un vif enthousiasme que la foule s'écoula.

Au sortir de la Maison Syndicale, l'animation fut grande. Elle se continua toute l'après-midi, dans la foule massée place du Cantin, pour assister au départ du ballon qui enleva dans les nuages M. Duvet que son nom prédispose aux ascensions et qui, pour cette raison sans doute, en a conquis à Lens, le monopole exclusif.

La foule, toujours très dense, place de la République, applaudit — et c'était justice — la Fanfare Ouvrière Municipale comme elle avait applaudi, place du Cantin, la « Régénératrice » et la fête du Travail à laquelle prirent part tous les travailleurs puisque le chômage fut partout complet, s'acheva dans l'allégresse générale.

A PARIS

Paris, 1er mai. — La journée du 1er mai se passe dans le plus grand calme.

Dans la matinée, de nombreux chômeurs sont allés dans leurs sections respectives faire pointer leurs cartes.

A la Bourse du Travail, un service d'ordre des plus discrets fonctionne. Pas le moindre incident n'est à signaler.

Cet après-midi les chômeurs se sont rendus dans les divers meetings, où des orateurs de la C. G. T. ont prononcé des discours. A la Bellevilloise, à l'Egalitaire, les assistants sont particulièrement nombreux. Le calme est général.

A l'issue des 22 meetings parisiens, les syndiqués ont voté un ordre du jour dans lequel ils affirment être décidés à poursuivre l'action engagée en faveur de la diminution des heures de travail, de la semaine anglaise et de l'augmentation des salaires.

L'ordre du jour déclare en outre que les syndiqués continueront l'agitation contre la loi de trois ans et réclameront la mise en liberté des soldats mutinés.

Les assistants se sont séparés aux cris de : « Vive la C. G. T. ! Vive l'Internationale Ouvrière ! »

Dans le Bassin de la Loire

Saint-Etienne, 1er mai. — Le chômage est général dans les mines et partiel dans la métallurgie, les verreries et autres industries.

Sur leur demande, 2,000 ouvriers de la manufacture nationale d'armes ont reçu congé.

Parmi le personnel des lignes des P.T.T., trois ouvriers seulement travaillent.

Un